



## DOSSIER PREALABLE AU LANCEMENT D'UNE CAMPAGNE DE MOBILISATION DU MECENAT POPULAIRE

Organisation d'une souscription publique  
à destination des particuliers et entreprises

### PIECES A FOURNIR IMPERATIVEMENT POUR L'INSTRUCTION DE VOTRE DOSSIER :

- ▶ Les devis correspondant à l'ensemble des travaux devant être réalisés ou un estimatif détaillé d'architecte = **diagnostic F. Chatillon 2019**
- ▶ Un jeu de photographies numériques (au moins 10) d'excellente qualité avec vues d'ensemble et vues précises du ou des bien(s) à restaurer. A adresser sous format .jpeg par e-mail, CD Rom ou clé USB = **images jpg par mel + wetransfer**
- ▶ Les coordonnées bancaires du maître d'ouvrage (IBAN) = **copie jpg**
- ▶ Pour les maîtres d'ouvrage associatifs : **les statuts de l'association, la composition de son bureau et de son éventuel Conseil d'administration ainsi qu'un acte de propriété du bien concerné** = documents en PDF)
- ▶ Une proposition de texte pour les dépliants de souscription et le site internet de la Fondation du patrimoine (200-300 mots) = **texte en PDF**

La Fondation vous accompagnera dans la mise en place de supports de promotion de votre projet. Un bon de souscription sera réalisé et une page de notre site internet sera consacrée à votre projet et permettra d'effectuer des dons en ligne. Pour ce faire, nous avons besoin de :

- ⇒ Un paragraphe d'accroche résumant votre projet et invitant les lecteurs à y participer.
- ⇒ Un ou deux paragraphe(s) détaillant l'histoire du lieu, de sa construction à nos jours. Pour le(s) rendre attractif(s), n'hésitez pas à évoquer une anecdote ou une belle histoire associée au site.
- ⇒ Un paragraphe expliquant les raisons qui vous conduisent à réaliser ces travaux et donc l'utilisation des dons. Puisque vous sollicitez des fonds pour un projet, le plus efficace pour motiver les gens à vous apporter leur soutien est de leur expliquer à quoi serviront ces fonds, sans entrer dans des considérations trop techniques.
- ⇒ Un paragraphe présentant les impacts du projet de restauration (*ex. : réouverture du lieu, dynamisation du territoire, préservation de l'identité du village, accueil d'événements, hébergement de l'activité d'une association, etc.*)
- ⇒ Un paragraphe vous présentant : s'il est important de bien décrire le projet, présenter son porteur permet aussi de créer du lien avec vos donateurs.

*Nous nous laissons la possibilité de modifier vos textes afin qu'ils correspondent au mieux aux supports de communication sur lesquels ils figureront.*

**AFIN DE DEFINIR L'ELIGIBILITE DU PROJET AU LANCEMENT D'UNE CAMPAGNE DE MECENAT POPULAIRE VIA LA FONDATION DU PATRIMOINE, D'AUTRES PIECES COMPLEMENTAIRES POURRAIENT VOUS ETRE DEMANDEES.**

**N.B. : POUR ETRE INSTRUIT, LE DOSSIER DEVRA ETRE COMPLET.**

**A/ NOM ET COORDONNEES DU PROPRIETAIRE ACTUEL :**

NOM : Tennis Club de Reims (TCR).....

NOM DU REPRESENTANT LEGAL ET FONCTION : Domitille Letissier, présidente.....

ADRESSE : TCR,15 rue Lagrive, 51100, Reims .....

N° TELEPHONE : ...0326 05 12 62 et 06 15 38 07 66 .....

E-MAIL : tennis.club.reims@orange.fr.....

RECUPERATION DE LA TVA VIA LE FCTVA :  OUI  X NON

**B/ NOM ET COORDONNEES DU MAITRE D'OUVRAGE (seulement si différent du propriétaire) :**

idem propriétaire.....

NOM DU REPRESENTANT LEGAL ET FONCTION : .....

ADRESSE : .....

N° TELEPHONE : .....

E-MAIL : .....

RECUPERATION DE LA TVA VIA LE FCTVA :  OUI  X NON

**C/ NOM ET COORDONNEES DE LA PERSONNE EN CHARGE DU SUIVI DU PROJET :**

NOM ET PRENOM : Jean-Jacques Valette, membre du TCR en charge du patrimoine historique du club ...

N° TELEPHONE : 06 88 07 75 83 et 0326 05 12 62 .....

E-MAIL : jjvalette@orange.fr .....

**D/ DESIGNATION ET ADRESSE DE L'EDIFICE, DE L'OBJET OU DE L'ESPACE NATUREL :**

NOM : Tennis Club de Reims (TCR) .....

REGION : Grand Est.....

DEPARTEMENT : Marne.....

CANTON : Reims.....

COMMUNE : Reims.....

ADRESSE : 15 rue Lagrive.....

APPARTENANCE A UNE ZONE PARTICULIERE (*Site patrimonial remarquable, Parc Naturel Régional, Ville ou Pays d'Art et d'Histoire, Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, Pays d'Accueil Touristique, Pôle d'Economie du Patrimoine, Petite cité de caractère, etc.*) : NON, seulement en limite immédiate du SPR de Reims et à proximité de l'AVAP St-Nicaise ...Le TCR est un lieu bien étudié permettant une interprétation précise de l'évolution de l'espace urbain historique dans une "Ville d'AethH"

E/ NOMBRE D'HABITANTS DANS LA COMMUNE : ...200 000....

F/ S'IL S'AGIT D'UN BIEN IMMOBILIER OU MOBILIER, EST-IL PROTEGE PAR L'ETAT AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES :

**X OUI** SI C'EST LE CAS, EST-IL :  INSCRIT A L'IS pour la piscine, dans son périmètre, le 25-1-2001.

**S'IL S'AGIT D'UN ESPACE NATUREL PROTEGE, DE QUELLE PROTECTION SPECIFIQUE S'AGIT-IL** (*parc national, réserve naturelle classée, site classé loi de mai 1930, espace « Natura 2000 », espace classé de protection du biotope, espace naturel remarquable du littoral, espace naturel sensible, ZNIEFF de type I et II*) :

NON : la demande écrite du club en 2016 de faire figurer l'espace remarquable de l'ensemble Redont sur le PLU a été refusée par la Ville de Reims ; cependant une rangée d'arbres dans l'allée de l'entrée du boulevard Pasteur est figurée dans le plan détaillé.

G/ DESCRIPTION DE L'EDIFICE, DE L'OBJET OU DE L'ESPACE NATUREL ET INTERET PATRIMONIAL :

*Notamment : histoire, nature des matériaux, qualité et caractère pittoresque du bâti ou de l'espace naturel environnant, etc.*

Le TC Reims est un ensemble patrimonial associatif et sportif symbolique de la Reconstruction de Reims après la guerre 1914-1918, créé par Redont, commandité par la famille Polignac en 1921. C'est une petite suite du Parc Pommery adaptée au tennis alors en pleine expansion internationale et nationale dans les années 1920.

La piscine (MHI), ajoutée à la commande initiale, est une remarquable réalisation, dans un espace contraint, de l'architecte J. Rapin avec son frère le décorateur parisien Henri. Une utilisation du béton armé variée et selon le déjà célèbre procédé Hennebique est caractérisée ici par une réinterprétation des bains à portique romains avec une décoration ordonnancée de mosaïques ; l'agencement rythmé en pergola d'un module (colonnade-banc-jardinière) est aussi un très bon exemple de l'architecture Art Déco d'aménagement.

Le club-house de Redont est un développement plus culturel et "à la moderne" de ses pavillons du Parc Pommery ; et son bon usage actuel en est toujours représentatif, même si tout le programme n'a pas été réalisé. Les matériaux y sont typiques du style "loisir-cottage", dont les briques, qui sont ici expressément "de Champigny", fabrique du village de Redont, comme celles des deux courts couverts qu'il avait construits, "démontés ?" en 1945-46. Ce hall avait une belle structure en bois charpenté mais vraisemblablement des soubassements fragiles (anciennes sape d'artilleurs 1914-1917...). C'est pourquoi après l'occupation allemande puis américaine jusqu'en 1946, le club s'est doté de deux "Courts [couverts, d'hiver] André Schneiter" pour aussi accueillir l'hiver les joueurs d'autres clubs rémois. Le club a choisi alors de construire en béton armé un hall remarquable pour lequel un brevet d'invention a été déposé. L'architecte et membre du comité du club, Jacques Herbé, et les frères Galloy, ingénieurs anciens de chez Demay Frères, tous trois tennismen au TCR et au Parc Pommery, ont réalisé une œuvre exemplaire et toujours fort agréable à pratiquer. Elle mérite aussi une rénovation et une protection institutionnelle.

L'ensemble (piscine - petit pavillon supplémentaire et club-house - "Courts André Schneiter") forme donc bien un tout pensé et bâti de 1921 à 1955, dans la suite des deux conflits mondiaux rapprochés et des deux reconstructions-modernisations de Reims. Le petit parc créé par Redont (1 hectare encore aujourd'hui, dont 2 hêtres pourpre typiques) sert toujours, en coeur d'îlot et en triple entrées, de petit parc urbain et d'écran d'accompagnement et de perspective à ce bâti patrimonial à rénover, favorisant la poursuite d'une pratique urbaine sportive et socio-culturelle du tennis, en particulier pour les jeunes de l'Ecole du TCR.

Voir aussi renseignements et détails dans PiècesJointesSupplémentaires

.....  
.....

## **H/ ETAT ACTUEL DE L'EDIFICE, DE L'OBJET OU DE L'ESPACE NATUREL :**

*Notamment : risque de dégradation, de disparition, existence d'aménagements antérieurs ayant porté atteinte à la qualité du bien, etc.*

Le TCR de 2021, s'il reflète encore bien, grâce à sa piscine, son petit parc et ses deux autres bâtiments patrimoniaux, le club construit entre 1921 et les années 1950-1960, est devenu un ensemble vieillissant qui n'est pas aux normes d'accueil et de sécurité et cet agenda normatif est en retard même avec dérogations diverses.

**Piscine MHI** : l'état des plages est mauvais et nécessite, contre les infiltrations et pour préserver la sécurité des baigneurs, des pansements à refaire tous les 2-3 ans pour maintenir une fréquentation estivale. Le dégorgeoir périphérique et mosaïqué des bassins est abîmé et fuit peut-être. Tout le côté Ouest, plages et pergola, penche nettement. Le célèbre grand plongeur, de béton et charpente, a été démonté par sécurité vers 1970 (restitution 3D et maquette de L. Antoine en PJS). Et diagnostic complet par le cabinet Chatillon (2019) en PJI.

**Club-house** : son état général extérieur et intérieur permet un accueil correct des membres adultes et de l'École TCR, ainsi que les vestiaires et le restaurant "Le Court 1920", ouvert à tous, installé dans le grand salon et la cuisine.

**Hall des Courts André Schneider** : la qualité de l'espace intérieur pour le tennis impressionne toujours mais la toiture (verre armé et fibrociment ondulés...) fuit un peu et est à restaurer aux normes ; le bas des piles est trop humide. La belle galerie des spectateurs n'est plus adéquate, lors des tournois par exemple. La silhouette extérieure, dont la façade côté jardin est végétalisée depuis la construction, fait partie de l'ambiance du club dans son jardin mais sa façade nord, rue Defrançois, nécessite d'être valorisée et identifiée.

## **I/ AFFECTATION FUTURE DE L'EDIFICE, DE L'OBJET OU DE L'ESPACE NATUREL :**

*Projet d'animation, de promotion ou de mise en valeur du bien après restauration*

La vocation de l'association du club de tennis, conforté par le nouveau comité élu fin 2020, est de conserver l'ensemble du club dans son usage de sport/s de loisir, de Sports Santé et de compétition, bien sûr dans le cadre du petit parc dans son état actuel encore améliorable dans l'esprit de Redont.- **Pour la piscine**, en même temps que les phases de sa restauration et dans le cadre de SportSanté BienÊtre Grand Est, des accords avec des clubs aquatiques pourraient, avec l'aide de la DDJS, élargir ses usages (voir aussi infra pour sa visite extérieure permanente).- **Pour le club-house**, une mise aux normes raisonnable concerne aussi **le restaurant** qui, lui, est ouvert à tous, en principe toute l'année, et est donc un atout important pour faire connaître et visiter l'espace global du club et ses activités.- Un petit ensemble d'**expositions permanentes** plus ou moins organisé (dans le restaurant : maquette du plongeur, etc. ; dans le hall d'accueil avec l'inscription de fondation, panneaux historiques par Sciences-Po Reims et le Musée FA de Blérancourt ; dans la pergola sud de la piscine, prévision de panneaux grand public post-diag et pré-restauration, genre chantier MH participatif (pas pris en compte dans le contrat Chatillon...).- **Les Courts Schneider**, rénovés, couplés au club-house, restent un lieu idéal pour les compétitions FFT d'hiver individuelles et en équipes et donne une image positive d'un club labellisé FFT Roland-Garros.- Même valorisation pour **les courts d'été**, enchâssés dans le parc Redont. Une réfection envisagée des **courts, en terre battue (notre label Roland-Garros)**, avec **rénovation** du cadre végétal, serait la première étape d'une **amélioration globale de notre grand jardin urbain de Redont**, trace du renommé "Jardin Luzzani" d'avant 1914-18.

## **J/ UNE ASSOCIATION EST-ELLE IMPLIQUEE DANS L'OPERATION ?**

*Si c'est le cas, indiquer son nom, son adresse et les coordonnées de son représentant*

1-Reims histoire archéologie (JJValette, R Neiss et alii, archéo urbaine).- 2-Art Déco de Reims et du Grand Est (D. Fanconi et L.Antoine, recherche 3D et mécénat dont ICAD, affiliation américano-internationale d'Art Déco).- 3-Comité de jumelage Reims-Arlington (C. Desplanques, communication et mécénat aux USA)

.....

## **K/ NOM ET COORDONNEES DU MAITRE D'ŒUVRE RESPONSABLE DES TRAVAUX :**

Le diagnostic préalable à un projet de restauration de la piscine a été réalisé par F. Chatillon en 2019 (dossier en PJI). Pour la suite et les phases d'un projet global mais progressif ( piscine, club-house, hall Herbé des "Courts A Schneider", dans petit parc Redont, avec mise globale aux normes Accessibilité/Sécurité) le TCR souhaite avoir les moyens de missionner son propre architecte maître d'ouvrage délégué ou bénéficiaire si possible de la collaboration d'un architecte de l'état...

## L/ DESCRIPTION DES TRAVAUX ENVISAGES :

**Piscine** : tirer parti du diag, en particulier pour la communication mécénale; trouver un maître d'ouvrage délégué ; programmer la lourde restauration et l'usage estival de la piscine ; améliorer son fonctionnement technique : filtrage, éventuel chauffage ? (plus d'ouverture, autres publics, SportSanté...)- **Club-house** : mise en conformité-sécurité au mieux, dont les vestiaires, l'accueil, le restaurant et au sous-sol l'atelier du circuit renové de l'eau de la piscine.  
**Hall des Courts Schneider** : diagnostic complet par un architecte "patrimonial", programme de réfection de la toiture, bases des piles à rénover, mise en conformité et sécurité, éclairage modernisé, revalorisation de la façade nord.

**Petit parc Redont** : la restauration des quatre courts extérieurs, labélisés "Roland-Garros" et encadrés dans des éléments patrimoniaux du jardin permettra son amélioration, tout en conservant les trois petits niveaux de terrasse et le rôle axial de l'allée Pasteur.

## M/ CALENDRIER PREVISIONNEL DES TRAVAUX

DATE PREVISIONNELLE DU DEBUT DES TRAVAUX : Sept-Oct 2023 car ce sera le Centenaire de l'inauguration du TCR, faite en grande pompe et symbolique de la Reconstruction.

DUREE PREVISIONNELLE : 3-4 ans car phasage pour la piscine à utiliser l'été si possible et phasage pour le hall Herbé à utiliser l'hiver.

## N/ COUT GLOBAL DES TRAVAUX :

(HT POUR LES COLLECTIVITES, TTC POUR LES ASSOCIATIONS)

2 millions d'euros TTC dont 0.36 millions pour la réfection des 9 courts (dans le parc : 0.17 million) ; voir aussi en PJS la brochure "Devenir mécène..." page 10..

## O/ PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

le TCR souhaite s'adresser aux financeurs publics et autres une fois un dossier accepté par la Fondation du Patrimoine

### \* Subventions publiques :

Financier :	Montant de l'aide sollicitée :	Montant de l'aide obtenue :
Etat-DracGrandEst (piscine MHI et périmètre)	30%..... €	30% du diag
Région Grand Est ?.....	? ..... €	..... €
Département de la Marne ?.....	?..... €	..... €
Ville de Reims ?.....	?..... €	..... €
Etat-Jeunesse et Sports ? (courts, piscine).....	?..... €	..... €
.....	..... €	..... €
.....	..... €	..... €
.....	..... €	..... €

### \* Autres financements :

Financier :	Montant de l'aide sollicitée :	Montant de l'aide obtenue :
FFTennis (aide à la réfection des 9 courts) :	15 à 20 % de 40 000 €/court	..... €
	..... €	..... €
Mécénat par la Fondation du Patrimoine	..... €	..... €
	..... €	..... €
Autres mécénats		

\* **Part restant à la charge du maître d'ouvrage** : le moins possible, tendant à 0..... €

\* **Objectif de collecte** : 60% de l'ensemble des travaux patrimoniaux et de mise aux normes

*Cet objectif correspond à ce que vous attendez de cette campagne de dons. Il dépend des autres financements que vous avez obtenus ou sollicités et de votre capacité d'autofinancement.*

*Il est donné à titre indicatif : que vous l'atteignez ou non, la Fondation du patrimoine vous reversera les fonds collectés, nets des frais de gestion, en fin de travaux, selon les modalités prévues dans la convention de souscription.*

**P/ LISTE DES CONTREPARTIES PROPOSEES AUX DONATEURS :**

*(A titre indicatif et non exhaustif, il peut s'agir de visites de chantier, de visites historique et patrimoniale de la commune, d'invitations aux manifestations organisées par le porteur de projet, d'actions de communication autour du projet soutenu, etc.)*

Voir la p. 11 de la brochure et du flip "Devenir Mécène" du TCR en PJS et Q/ ci-dessous

Déclinaison des visites annuelles JEP, de la conférence de l'Acad Nat de Reims de juin 2019, etc. pour des publics plus spécifiques et plus engagés (club des mécènes de la Fondation du Patrimoine, sponsors actuels et parents de l'Ecole du TCR, Sociétés savantes et professionnelles diverses, etc.)

Ex. de présentations-discussions-rencontres : Le diag et le post-diag avec François Chatillon.- Les archives du club dans les fonds publics/privés rémois.- Les sports à Reims 1900-1950.- Inauguration du TCR en grande pompe en septembre 1923.- Présentation de l'inscription de fondation : histoire urbaine et histoires familiales...- L'avenir du Tennis, de ses tournois et de ses médias... Le tout avec le concours et les publics de : BMR Carnegie, AMCR, AD51, SAVR, DRAC, URCA, FFTennis, INA, etc. Et à ces occasions, contacts avec les médias locaux et nationaux.

Autres contreparties et autres publics : restent à définir

**Q/ AUTRES COMMENTAIRES EVENTUELS (identification de mécènes potentiels, circuit de diffusion des bons de souscription, etc.) :**

**Potentiel de mécénat lié à l'histoire du TCR Reims :**

**"américain" :**

- "famille" d'Ann Morgan (co-fondatrice et CARD en 1920), actuelle banque JP Morgan (un sponsor du tennis mondial)
- relations du jumelage Reims-Arlington et de l'Icad (affiliation ArtDéco, américano internationale) (cf. J).

**"monégasque" :** "familles" issues de Pierre et Maxence de Polignac qui ont maintenu une tradition d'implication princière dans le Sport et l'Olympisme, depuis Melchior de Polignac, ami de Coubertin et membre influent du CIO.

**"du champagne" et "du bâtiment" :** "familles" et Maisons pour la fondation de 1921-23 et la refondation des années 1950 ; "familles" des anciennes entreprises et anciens architectes du club pour les deux Reconstructions (Herbé, les frères Galloy, Clauzier, Rapin...) ainsi que celles des dirigeants du TCR des années 1930 à 60.

**Autres potentiels de mécénats actuels, sportifs et d'entreprises :**


- Entreprises et marques de la Fédération Française de Tennis et du tournoi de Roland-Garros, etc
- Nos sponsors des supports publicitaires du TCR souhaitant par effet d'entraînement devenir des mécènes du club...

FAIT A Reims.....le 1 Février 2021

.....

SIGNATURE ET CACHET DU MAITRE D'OUVRAGE :

La présidente de l'association sportive du TCR  
propriétaire du club : Domitille Letissier



SIGNATURE ET CACHET DU PROPRIETAIRE :

(SI LE PROPRIETAIRE N'EST PAS LE MAITRE D'OUVRAGE)



**ATTENTION**

**LES TRAVAUX NE DOIVENT PAS COMMENCER AVANT QUE CE DOSSIER N'AIT  
RECU UN AVIS FAVORABLE DU DELEGUE DE LA FONDATION DU PATRIMOINE**

**LES TRAVAUX DEVRONT ETRE EXECUTES SUR LES MEMES BASES QUE CELLES  
FIGURANT DANS LES DEVIS VALIDES PAR LA FONDATION DU PATRIMOINE.**

**PARTIE RESERVEE A LA FONDATION DU PATRIMOINE :**

**AVIS DU DELEGUE DE LA FONDATION DU PATRIMOINE EN CHARGE DU SUIVI DU DOSSIER**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Le.....,

Signature du délégué



**PARTIE RESERVEE A L'UDAP**

**AVIS L'UNITE DEPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (facultatif mais vivement conseillé).** Cet avis ne préjuge pas de l'avis donné pour autorisation de travaux ou permis de construire.

L'Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine du département de ..... émet un avis **favorable /défavorable** (rayer la mention inutile) à la réalisation des travaux sous condition des éventuelles prescriptions ci-après :

**Prescriptions éventuelles ou motif du refus :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**En cas de travaux modifiant le bien :**

L'Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine indique qu'il est vivement souhaitable que les travaux envisagés et décrits dans le présent dossier, soient réalisés afin de restaurer cet immeuble dans ses caractéristiques patrimoniales d'origine.

Reconstruction (préciser les éléments) :

.....

Destruction (préciser les éléments) :

.....

Remise en état des parties disparues au cours du temps (préciser les éléments) :

.....

Consolidation (préciser les éléments) :

.....

A....., le.....

L'Architecte des Bâtiments de France

**SI L'AVIS DE L'UDAP N'EST PAS SOLLICITE, MERCI D'INDIQUER L'AVIS DU REFERENT TECHNIQUE :**

(Nom et fonction) ..... émet un avis **favorable /défavorable**  
(rayer la mention inutile) à la réalisation des travaux sous condition des éventuelles prescriptions  
ci-après :

Prescriptions éventuelles ou motif du refus :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**En cas de travaux modifiant le bien :**

(Nom et fonction) ..... indique qu'il est vivement  
souhaitable que les travaux envisagés et décrits dans le présent dossier, soient réalisés afin de  
restaurer ce bien dans ses caractéristiques patrimoniales d'origine.

Reconstruction (préciser les éléments) :

.....

Destruction (préciser les éléments) :

.....

Remise en état des parties disparues au cours du temps (préciser les éléments) :

.....

Consolidation (préciser les éléments) :

.....

A....., le.....

Signature